

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Vote des taux d'imposition 2018 du budget général

Séance du 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt mars deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOOT Catherine.

Membres absents excusés : M. PIFFADY Philippe (représenté par Mme TRAINI Marie), M. RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : MM. CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 17 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire précise qu'au terme de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018 et de la réunion de la commission des finances du 15 mars 2018, il a été proposé de maintenir les taux de 2017 des 3 taxes sur les ménages de la commune.

Monsieur le Maire rappelle le passage en TPU de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2006. De ce fait la commune d'Hauteville ne perçoit plus de Taxe Professionnelle ; par contre elle touche le produit des 3 taxes sur les ménages (TH - FB et FNB) de la commune et de la communauté de communes.

Il propose d'adopter les taux selon le tableau suivant :

	TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018
TAXE d'HABITATION	11,10 %	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%
FONCIER BATI	21,66 %	21,66%	21,66%	21,66%	21,66%
FONCIER NON BATI	65,27 %	65,27%	65,27%	65,27%	65,27%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les taux proposés ci-dessus.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI